

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Vous croyez que l'agrément et le confort du voyage dans ces avions équivalent à ceux qu'offrent les avions américains depuis trois ou quatre ans?

M. MCGREGOR: Depuis l'installation d'un tuyau d'échappement à croisement, je dirais qu'il en est ainsi.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Quand ce dispositif a-t-il été installé—tard en 1953?

M. MCGREGOR: Nos avions en sont munis depuis un an et demi à peu près.

M. HAHN: Monsieur McGregor, dans les courts trajets comme ceux de Vancouver à Victoria et de Victoria à Seattle, lorsque vous mettez autant de temps pour vous rendre à l'aéroport qu'il vous en faut pour arriver à destination, avez-vous songé à employer l'hélicoptère?

M. MCGREGOR: Monsieur Hahn, cette question a été étudiée à fond tant par notre compagnie que par nombre d'autres compagnies d'aviation et, jusqu'ici, l'hélicoptère est loin d'être satisfaisant du point de vue financier. Les hélicoptères logent peu de monde, ils sont d'un fonctionnement extrêmement coûteux en raison des graves problèmes d'entretien des sustentateurs rotatifs, et l'atterrissage des hélicoptères dans des endroits à forte densité de population dans les villes présente de nombreux problèmes. Jusqu'ici, on considère que ces appareils peuvent très difficilement se diriger au moyen d'instruments et l'on ne tient pas trop à les faire atterrir dans des endroits exigus exposés au vent dans le voisinage des édifices élevés. On exploite certains services d'hélicoptères en Europe et j'apprends qu'ils sont loin d'être rentables. J'ignore s'il en sera toujours ainsi, mais, jusqu'ici, c'est comme ça.

M. HAHN: Je pensais à ces services d'Europe.

M. LÉGARÉ: Étant donné votre service outre-mer, croyez-vous que le qualificatif "transcanadien" est approprié?

M. MCGREGOR: Eh bien, ce mot n'est pas très juste lorsqu'il s'agit de notre service transocéanique.

M. CARRICK: J'aimerais poser une ou deux questions un peu dans le sens de celles de M. Hamilton de York-Ouest. Sauf erreur, lorsque vous cherchez à calculer le montant qu'Air-Canada aurait perçu si l'on avait pu vendre les places prises par les personnes qui voyagent au moyen de laissez-passer, vous devez supposer que la compagnie n'en retire aucun revenu à moins que ces places n'aient été vendues et payées. Ai-je raison de croire que la seule raison pour laquelle vous permettez à ces gens d'utiliser ces laissez-passer, c'est que ces places n'ont pas été vendues et payées et que l'avion décollerait avec des places vides si les détenteurs de laissez-passer n'occupaient pas ces places?

M. MCGREGOR: C'est exact, monsieur Carrick. Les laissez-passer sont délivrés sous réserve qu'il y ait des places disponibles, ce qui signifie simplement que si, au moment du départ, un voyageur qui a retenu sa place ne "se montre pas" ou si la place n'a pas été réservée, alors les détenteurs de laissez-passer peuvent occuper les places en question.

M. HAMILTON (*York-Ouest*): Cela ne s'applique pas à tous les laissez-passer?

M. MCGREGOR: Non.